



Office national du film

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-5

ISBN 0-660-61481-2

Office national du film

**Budget des dépenses
2001-2002**

**Rapport sur les plans
et les priorités**

Approuvé

Ministre du Patrimoine canadien

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I : MESSAGES	1
Message de la Ministre	1
Message de la Commissaire	2
Déclaration de la Direction	4
SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM	5
2.1. Quoi de neuf	5
2.2. Mandat, rôles et responsabilités	6
2.3. Objectif de l'organisme/programme	7
2.4. Contexte de la planification	8
2.5 Dépenses prévues	9
SECTION III : PLANS, RÉSULTATS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES	11
3.1. Renseignements détaillés sur les secteurs d'activité (ONF)	11
3.2. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	12
SECTION IV : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	17
SECTION V: AUTRES RENSEIGNEMENTS	21

SECTION I : MESSAGES

Message de la Ministre

À l'ère de la mondialisation et avec l'arrivée de technologies nouvelles et convergentes, les pays du monde entier sont de plus en plus préoccupés par la manière de conserver et de renforcer les liens entre les citoyens et les citoyennes, et de promouvoir la diversité culturelle à l'échelle nationale et sur la scène internationale. Ces questions ne sont toutefois pas nouvelles pour le Canada. La dispersion et la diversité de notre population et, bien entendu, la proximité des États-Unis ont fait en sorte que nous ne pourrions jamais tenir notre espace culturel pour acquis.



Relever ces défis, voilà la mission du portefeuille du Patrimoine canadien. Pour y arriver, le Ministère et les 18 organismes et sociétés d'État du portefeuille ont établi des programmes et des politiques solides et efficaces afin de s'assurer que les Canadiens et Canadiennes peuvent choisir de lire, d'entendre et de voir des créations d'ici, tout en demeurant ouverts à ce que le monde a de mieux à offrir. Au nombre de ces diverses stratégies, mentionnons des subventions et des règles, de l'aide professionnelle et technique ainsi que des activités de sensibilisation.

Bon nombre des importantes initiatives menées par le portefeuille du Patrimoine canadien, dont celles de l'Office national du film du Canada, comptent sur des partenaires. Parmi ceux-ci se trouvent les provinces et les territoires, d'autres organismes et ministères du gouvernement du Canada, des groupes de bénévoles, des associations professionnelles de même que des gens d'affaires. Mais par-dessus tout, le Ministère et les organismes et sociétés d'État qui y sont reliés sont fiers de prendre part au succès que remportent nos artistes, athlètes et citoyens pleinement engagés dans la vie de leur pays.

Ce rapport met en valeur les objectifs de l'Office national du film du Canada pour les trois prochaines années, les initiatives qui lui permettront de continuer à réaliser son mandat et les résultats qu'il compte atteindre.

Sheila Copps

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE

BÂTIR POUR L'AVENIR

Pendant la période de planification 2001-2004, l'ONF compte se transformer en une véritable cyberorganisation dans le but de mieux remplir son mandat concernant la production et la distribution de documentaires d'opinion et de films d'animation d'auteur.

Mis en œuvre durant les années 1996-2000, le dernier plan stratégique avait imposé un programme d'une grande austérité visant à atteindre les objectifs budgétaires issus de l'examen des programmes fédéraux. Les hommes et les femmes de l'ONF ont relevé le défi avec un aplomb, un engagement et une détermination sans pareil. Nous n'avons pas seulement atteint notre objectif de 80 productions par année – y compris des documentaires, des courts métrage d'animation et des projets multimédias –, nous l'avons dépassé à chaque année. Au cours des cinq derniers exercices, les productions de l'ONF ont maintenu leur renommée tant au Canada qu'à l'étranger, ayant remporté une Palme d'or et plusieurs nominations pour un Oscar. Malgré les importantes restrictions financières, une priorité sans précédent a été accordée au maintien voire à l'accroissement de l'accès à la collection de l'ONF. Gardiens et protecteurs de la plus importante collection de films canadiens, nous avons pris les mesures nécessaires pour contrer les outrages que le temps avait infligés aux films et, pour en améliorer l'accessibilité, nous avons numérisé une partie considérable de notre collection. Nous avons perfectionné à la fois nos techniques de mise en marché et nos services de distribution de sorte que, par comparaison aux années antérieures à la période 1996-2000, les productions et coproductions de l'ONF rejoignent des auditoires plus nombreux et sont diffusées plus fréquemment à la télévision générale et spécialisée, au Canada comme à l'étranger, ce qui permet de générer des revenus importants.

En 1999, nous avons célébré le 60^e anniversaire de l'ONF avec l'assurance que l'organisation avait réussi à surmonter les difficultés entraînées par les réductions budgétaires et la réorganisation des priorités. Mais nous avons aussi la conviction que cette organisation, soucieuse de mettre la créativité au service de l'évolution sociale, devait réinventer son *modus operandi* en fonction des progrès technologiques en cours. Collectivement, avec l'aide de l'ensemble des sections et services, nous avons élaboré un plan novateur, original et ambitieux, visant à transformer l'ONF en une organisation branchée, créative et interactive.

Le présent rapport sur les plans et priorités de l'ONF pour 2001-2002 présente la trajectoire encore inédite que l'Office suivra au cours des quelques prochaines années. Au terme de la période de planification, l'ONF devrait être reconnu pour la contribution qu'il offre aux Canadiens et aux Canadiennes, grâce à la créativité, la pertinence et la vitalité de ses productions, une accessibilité à grande échelle ainsi que la qualité de ses relations avec les citoyens canadiens et diverses collectivités partout dans le monde. Ce nouveau mode de fonctionnement témoignera de l'engagement de l'ONF à l'égard des initiatives innovatrices du gouvernement en matière de prestation de services axée sur le citoyen et de connectivité globale. En incorporant ses connaissances et son savoir-faire dans une entité Web accessible, dynamique et interactive, l'ONF se hissera parmi les grands meneurs du partage du savoir et deviendra une référence en matière de technologie orientée vers l'utilisateur.

Au début de mon mandat comme commissaire du gouvernement à la cinématographie, en 1995, c'est grâce à l'engagement inébranlable des artistes, artisans et employés de l'ONF, à la sagesse de son conseil d'administration ainsi qu'au soutien et à la participation de l'ensemble du secteur culturel que nous avons réussi à atteindre et même à dépasser nos objectifs. Aujourd'hui, la somme de créativité, d'énergie et de réflexion canalisée dans le but de mettre en œuvre le plan 2001-2004 de l'ONF me permet de croire en toute confiance qu'à mon départ, cette organisation sera fin prête pour affronter l'avenir.

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et priorités de 2001-2002

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002 de l'Office national du film.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies de l'organisation et les résultats escomptés par celle-ci;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Maryse Charbonneau
Directrice, Administration

Date : Le 12 février 2001

SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

2.1 QUOI DE NEUF

Au cours de la période de planification, l'ONF va se redéfinir et se repositionner dans le contexte de l'univers Internet en devenant un véritable **centre interactif de créativité et d'excellence**. L'ONF continuera ainsi de produire et de distribuer des films d'animation d'auteur et des documentaires d'opinion, mais son mode de fonctionnement est appelé à changer radicalement.

À cet égard, l'ONF va mettre en place une entité Internet qui sera à la fois un processus de création, un médium, un produit et un canal de mise en marché et de distribution. La nouvelle stratégie Internet de l'ONF vise à ce que son site offre un lieu d'accès et d'échange autour des activités de production et de distribution de la collection de l'ONF, un portail canadien pour les documentaires d'opinion et les films d'animation d'auteur, ainsi qu'une destination pour les enfants et les jeunes. Tout le site sera axé sur les besoins de l'utilisateur, ce qui améliorera les interactions et les transactions des usagers avec l'ONF.

Ce plan stratégique permettra à l'ONF d'achever une transition déjà bien amorcée en vue de transformer l'ONF en une institution entièrement réseautée, capable de s'adapter rapidement à un environnement en pleine mutation tout en fournissant aux créateurs et aux utilisateurs la possibilité d'interagir de façon différente. Cela permettra également à l'ONF de participer pleinement à l'initiative du Gouvernement en direct.

2.2 MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'Office national du film du Canada (ONF) relève de la ministre du Patrimoine canadien, chargée d'administrer la *Loi nationale sur le film* qui régit cet organisme public de production et de distribution d'œuvres audiovisuelles. En vertu de l'article 9 de la *Loi*, l'ONF « est établi pour entreprendre en premier lieu et favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national, et notamment,

- *pour produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et pour en favoriser la production et la distribution;*
- *pour faire des recherches sur les activités en matière de film et en mettre les résultats à la disposition des personnes adonnées à la production de films;*
- *pour émettre des avis au gouverneur en conseil à l'égard d'activités en matière de film; et*
- *pour remplir, dans les activités en matière de film, les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui ordonner d'entreprendre¹ ».*

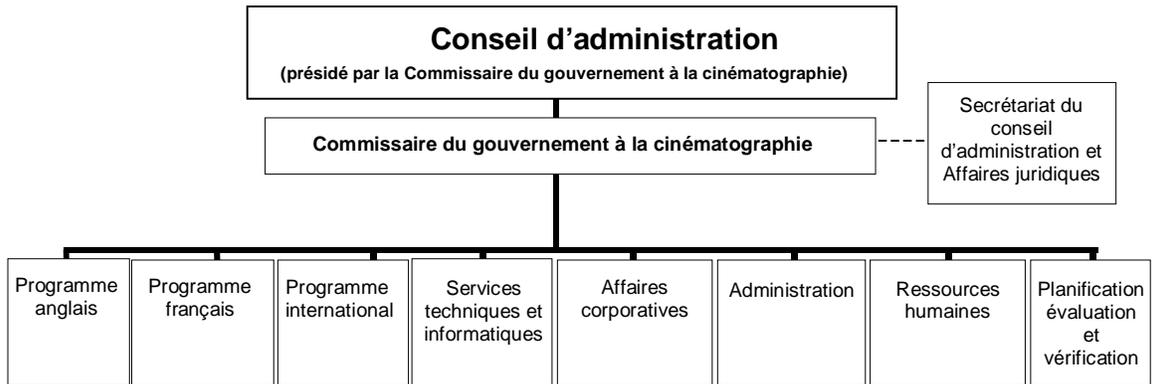
Le mandat général de l'ONF lui permet d'actualiser la mission de son organisme de façon périodique afin de bien positionner son rôle au sein de la société et de la cinématographie canadiennes. Le plan ONF 2000 énonçait ainsi sa mission :

L'Office national du film du Canada enrichit la société canadienne en produisant et en distribuant des œuvres audiovisuelles ayant pour mission de :

- *provoquer des discussions et des débats sur des sujets importants;*
- *exploiter le potentiel créatif des médias audiovisuels; et*
- *obtenir la reconnaissance, au Canada et à l'étranger, pour l'excellence, la pertinence et le caractère innovateur de sa production cinématographique.*

¹ S.R.C. 1985, ch.N-8. L'article dit également que l'ONF « représente le gouvernement du Canada dans ses relations avec des personnes exerçant une activité cinématographique commerciale quant à des films cinématographiques pour le gouvernement ou l'un quelconque de ses départements. » Ces pouvoirs ont été transférés au ministre des Approvisionnements et Services par décret en conseil C.P. 1984-6/2565.

Structure organisationnelle



2.3 OBJECTIF DE L'ORGANISME/PROGRAMME

L'objectif de l'organisme et du programme est de produire des œuvres audiovisuelles qui reflètent les réalités et les perspectives canadiennes tout en innovant dans divers aspects de la cinématographie, et de distribuer et de rendre accessible ces œuvres audiovisuelles.

2.4 CONTEXTE DE LA PLANIFICATION

2.4.1 *L'évolution technologique*

Ce qui constitue la caractéristique la plus tangible de l'environnement dans lequel nous serons appelés à travailler dans l'avenir, c'est l'ampleur des changements que le progrès technologique impose aux méthodes de production et de distribution de films, lequel transforme radicalement les rapports entre créateurs et utilisateurs de contenus.

Notre planification des prochains exercices doit tenir compte de ces nouveaux rapports auxquels donne lieu l'évolution d'Internet. Les outils de l'ère numérique – que ce soit pour la production, la distribution ou l'administration – permettent à l'ONF de gagner du temps, de limiter le chevauchement des tâches, de multiplier les choix pour les créateurs comme pour les utilisateurs, et d'offrir à la population canadienne et aux autres nations un accès sans précédent à l'ONF et à son œuvre.

2.4.2 *Les priorités gouvernementales*

Les projets entrepris à l'échelle de l'administration fédérale en vue d'améliorer la gestion de l'information, particulièrement en ce qui touche les documents électroniques, bénéficieront probablement à l'ONF, d'une part, parce qu'ils lui permettront d'adopter des normes sur la conservation et l'élimination des documents, qui se présentent sous diverses formes – imprimés, données électroniques, images, enregistrements sonores – et, d'autre part, parce qu'on lui accordera peut-être certaines ressources pour réaliser ces opérations.

La prestation de services en direct constitue également un objectif stratégique majeur pour le gouvernement. Des échéanciers précis pour l'instauration de divers aspects de ce projet ont été fixés et les ministères et organismes concernés devront s'y conformer. Bien que l'ONF dispose d'une longueur d'avance quant à sa capacité de fonctionner en direct, la réalisation de ses propres priorités devra tenir compte de l'orientation générale du gouvernement, ce qui nécessitera du temps et de l'énergie. L'ONF s'attend à ce qu'une partie des investissements faits à l'échelle de l'ensemble de l'administration lui soit allouée, notamment pour soutenir la numérisation de sa collection.

2.4.3 L'évolution des marchés

Compte tenu de la tendance à la baisse de l'attribution des licences de télédiffusion partout au monde, des contraintes budgétaires qui se maintiennent dans le secteur public et influencent les marchés éducatif et institutionnel, des marges bénéficiaires minimales qu'offre le marché consommateur et du fait que selon les spécialistes, les services commerciaux électroniques sur demande ne fonctionneront sans doute réellement que d'ici trois à sept ans, les recettes de l'ONF n'augmenteront vraisemblablement pas au cours de la période de planification. Elles pourraient même diminuer légèrement, alors que le nombre de transactions nécessaires à leur maintien risque d'augmenter substantiellement.

2.5 DÉPENSES PRÉVUES

Tableau 2.1 : Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses Prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses**	67 118	69 496	69 496	69 496
Moins : Recettes disponibles	7 500	8 900	8 900	8 900
Total du Budget principal des dépenses	59 618	60 596	60 596	60 596
Ajustements	5 691			
Dépenses prévues nettes*	65 309	60 596	60 596	60 596
Plus : Coût des services reçus sans frais	18	11	11	11
Coût net du programme	65 327	60 607	60 607	60 607
Équivalents temps plein	510	490	490	490

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

** Inclut le crédit législatif de \$ 375,000.

SECTION III : PLANS, RÉSULTATS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES

3.1 RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LE SECTEUR D'ACTIVITÉ – ONF

3.1.1 Objectif du secteur d'activité

Produire des œuvres audiovisuelles qui reflètent les réalités et les perspectives canadiennes tout en innovant dans divers aspects de la cinématographie, et de distribuer et de rendre accessible ces œuvres audiovisuelles.

3.1.2 Description du secteur d'activité – ONF

L'ONF est une agence culturelle qui relève de la ministre du Patrimoine canadien et qui est gérée par un conseil d'administration nommé par le gouverneur en conseil et présidé par la commissaire à la cinématographie canadienne.

L'ONF est un organisme intégré de production et de distribution de films et autres produits multimédias : les films y sont développés, scénarisés, tournés, traités, publicisés, mis en marché, vendus et distribués. Son centre principal de production et de distribution se situe à Montréal, mais il possède aussi des bureaux à Halifax, Moncton, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Il compte également des bureaux à Paris, Londres et New York pour la mise en marché internationale de ses productions. Pour rendre son programme d'activités, il compte sur son propre personnel, mais il a également recours à des pigistes et s'associe, au besoin, à des partenaires des secteurs public et privé de la production et de la distribution.

Bien qu'il soit autonome et que, par tradition, il œuvre à distance du gouvernement, l'ONF contribue à plusieurs égards aux objectifs de la politique culturelle canadienne, en offrant des films socialement et culturellement pertinents; en fournissant du matériel audiovisuel canadien aux milieux éducatifs; en appuyant directement diverses initiatives du gouvernement canadien, ici et sur la scène internationale; en conservant et en facilitant l'accès à un riche patrimoine audiovisuel canadien; en soutenant le cinéma de la relève; en favorisant le développement du cinéma régional et celui des groupes de la diversité; en établissant des alliances stratégiques avec les secteurs privé et public; en favorisant la promotion de la culture canadienne à l'étranger; et en encourageant la recherche et l'expérimentation dans les technologies des communications.

3.2 PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS, RÉSULTATS ESCOMPTÉS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES CONNEXES

Premier engagement de résultats

Produire des œuvres cinématographiques pertinentes, de qualité et de caractère innovateur qui aident les Canadiens et les Canadiennes à mieux comprendre le Canada et le monde.

Résultats escomptés

- Assurer la réalisation de documentaires d'auteur qui portent tout autant sur de grands enjeux de société que sur des portraits de la vie quotidienne.
- Assurer la réalisation de films d'animation qui utilisent toutes les formes et les techniques d'animation permettant aux artistes d'exprimer pleinement leur imaginaire et leur créativité.
- Développer des projets interactifs à l'intention des jeunes auditoires.

Activités connexes

- Mettre en place des programmes et des politiques qui assurent que les productions reflètent, par leur contenu et la composition des équipes, la diversité de la société canadienne.
- Aménager les structures et les programmes de production de façon à respecter et à soutenir la dualité linguistique au Canada.
- Ajouter au programme autochtone un nouveau volet qui permettra à des cinéastes débutants de produire des films à petit budget au sein d'une structure d'encadrement professionnel.
- Poursuivre la transition de l'ONF vers un environnement de création, de production et de diffusion entièrement numérique.

- Aménager les ressources et les structures d'encadrement pour permettre la réalisation de premières œuvres.
- Consolider les programmes d'aide aux cinéastes indépendants.
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie Internet visant à intégrer les nouveaux médias et les formes de production traditionnelles, permettant ainsi d'offrir de multiples façons d'enrichir la programmation et le processus de création et d'interagir avec les sources externes de savoir et de savoir-faire.

Ressources connexes

Tableau 3.1 : Dépenses réelles et prévues pour les activités connexes

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Production	44 709	40 496	40 496	40 496

Deuxième engagement de résultats

- Optimiser les auditoires grand public et spécialisés.

Résultats escomptés

- Accroître la présence des productions dans l'ensemble des circuits d'exploitation.
- Développer et diversifier les marchés au Canada et à l'étranger.
- Préserver la collection et améliorer son accessibilité.

Activités connexes

- Conclure des ententes, des partenariats, des coproductions, des préventes et des ventes avec les réseaux de télévision grand public et les services spécialisés, au Canada et à l'étranger.
- Élargir les nouveaux marchés tels que celui de la « diffusion en vol » avec des transporteurs aériens en association avec des entreprises spécialisées dans ce domaine et celui des droits de duplication de vidéocassettes et des droits de diffusion en circuit fermé au profit des établissements scolaires à l'étranger.
- À la suite du récent octroi d'une licence d'exploitation pour le Canadian Documentary Channel, un service spécialisé numérique de première catégorie, l'ONF s'affaira, en tant que partenaire, à préparer la programmation d'une centaine d'heures d'émissions pour chacune des trois prochaines années.
- Mettre en place toutes les composantes du commerce électronique pour la promotion, les transactions et la livraison en format numérique de la collection et des plans d'archives.
- Poursuivre le développement de Ciné-Route, un service national de cinéma sur demande, auprès des universités et des collèges qui ont accès à un réseau Internet à large bande passante.
- Poursuivre la numérisation de la collection afin de la rendre plus accessible.
- Développer de nouveaux projets dans le cadre de la collection Mémoire et exploiter cette collection de manière à offrir au public de nouvelles occasions de connaître et d'apprécier le patrimoine cinématographique de l'ONF et de ses artisans.
- Réexaminer, à leur échéance, les ententes de partenariat conclues avec les bibliothèques.
- Œuvrer au sein de comités et d'associations nationales et internationales en vue d'assurer le développement de normes et procédures pour la préservation, la conservation et la restauration des documents audiovisuels.

Ressources connexes

Tableau 3.2 : Dépenses réelles et prévues pour les activités connexes

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Distribution	14 000	13 800	13 800	13 800

Troisième engagement de résultats

- Assurer une gestion efficiente et responsable des ressources

Résultats escomptés

- Poursuivre le développement d'un système intégré de gestion de l'information moderne et performant.
- Maintenir les coûts administratifs au plus bas niveau possible.
- Mettre en place de nouveaux mécanismes permettant de mieux jauger le rendement des ressources et des opérations.

Activités connexes

- Implanter la stratégie Internet de l'ONF, qui vise à le faire transiter vers une entreprise exploitable sur Internet, autant sur le plan de la production, de la distribution que de l'administration. Ce faisant, l'ONF s'inscrit dans la grande stratégie du Gouvernement en direct.
- Mettre en œuvre un plan de transformation du milieu de travail plus compatible avec Internet et qui fera appel à de nouvelles compétences, de nouvelles relations avec les utilisateurs, de nouvelles formes d'interaction, de nouveaux outils technologiques et de nouvelles relations de travail moins hiérarchisées et davantage basées sur le travail d'équipe.
- Travailler en partenariat avec d'autres ministères et organismes à la réalisation d'objectifs communs, particulièrement dans le domaine de la prestation de services.
- Élaborer et mettre en œuvre une politique et un plan d'action visant à assurer une gestion efficace de tous les fonds de renseignements de l'ONF.

- Améliorer les programmes d'évaluation, d'examen et de vérification à la lumière des nouvelles politiques et des nouvelles normes en la matière.
- Concevoir et instaurer un système électronique de gestion des droits d'auteur.

Tableau 3.3 : Dépenses réelles et prévues pour les activités connexes

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Administration	6 600	6 300	6 300	6 300

SECTION IV : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Table 4.1 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)

Dépenses prévues	69 496
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Protection des accidents de travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	11
<i>Moins : Recettes disponibles</i>	8 900
Coût net du programme pour 2001-2002 (Total des dépenses prévues)	60 607

Tableau 4.2 : Paiements de transfert

(en milliers de dollars)

	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Subventions				
Subventions pour aider à payer le coût de certains événements cinématographiques d'importance, qui ont lieu au Canada et qui sont d'intérêt national ou international, selon l'avis du conseil d'administration	12	12	12	12
Contributions				
Pour aider des organismes sans but lucratif œuvrant dans le milieu cinématographique et pour promouvoir la cinématographie canadienne	307	307	307	307
	319	319	319	319

Tableau 4.3 : Recettes disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Recettes disponibles				
Production de films	500	1 500	1 500	1 500
Vente de copies	2 500	2 500	2 500	2 500
Location, redevances et divers	4 500	4 900	4 900	4 900
Total	7 500	8 900	8 900	8 900

Tableau 4.4 : Fonds renouvelable – Utilisation prévue

(en milliers de dollars)	Prévisions 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Actif				
Encaisse	200	200	200	200
Comptes créditeurs	3 500	3 750	3 750	3 750
Stocks	500	625	500	625
Frais payés d'avance	1 000	1 000	1 000	1 000
Équipement (valeur nette)	8 500	8 000	7 500	7 000
	13 700	13 575	13 075	12 575
Passif				
Comptes débiteurs	1 000	1 000	1 000	1 000
Avoir du Canada	12 700	12 575	12 075	11 575

Tableau 4.5 : Fonds renouvelable – État des variations de la situation financière

Crédits (en milliers de dollars)

Autorisation au 1 ^{er} avril 2001	25 000
--	--------

Prélèvements :

Solde prévu au 1 ^{er} avril 2001	17 775
---	--------

Total des prévisions (besoins de trésorerie nets)

Opérations	60 221
------------	--------

Crédit accordé dans le présent Budget des dépenses	(60 221)
--	----------

Variation du fonds de roulement	375
---------------------------------	-----

Diminution de la valeur nette des immobilisations	(5 575)
---	---------

Solde prévu au 31 mars 2002	12 575
-----------------------------	--------

Autorisation non utilisée au 31 mars 2002	12 425
--	---------------

SECTION VI : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Ce document se trouve à l'adresse Internet suivante : www.onf.ca/plans_et_priorites.

LOI APPLIQUÉE PAR LE PORTEFEUILLE

Loi sur le cinéma, S.R.C. 1985, ch. N-8

(la dernière modification est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1995)

BUREAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Siège social : Ottawa

Bureau central : Montréal

Distribution au Canada :

- CinéRobothèque – Montréal
- Centre des appels (1 800 267-7710)
- Site Internet ([//www.onf.ca](http://www.onf.ca))

Distribution à l'étranger :

- Londres
- New York
- Paris

Centres de production anglaise :

- Edmonton
- Halifax
- Montréal
- Toronto
- Vancouver
- Winnipeg

Centres de production française :

- Moncton
- Montréal
- Ottawa

LISTE DE PERSONNES-RESSOURCES POUR LE RPP

Maryse Charbonneau, directrice, Administration

(514) 283-9050

adresse internet : m.charbonneau@onf.ca

Claude Parent, directeur, Planification, évaluation et vérification

(514) 283-9251

adresse internet : c.parent@onf.ca